

# MUSÉES ET DROITS CULTURELS

## JOURNÉE D'ÉTUDE

VENDREDI 8 FÉVRIER 2019 DE 9H À 17H30

### Un enjeu de réflexion pour le secteur muséal français

La thématique des droits culturels trouve largement écho au sein des principes fondateurs de l'ICOM. Dès l'origine, sa mission a été définie dans une perspective de promotion du patrimoine naturel et culturel dans un cadre universel, au service de la société et de son développement. Son code de déontologie en est le reflet.

L'année européenne du patrimoine culturel en 2018 a constitué une occasion d'actualiser les exigences des droits culturels avec les enjeux de diversité culturelle et de dialogue interculturel ; cette thématique questionne également la notion de patrimoine comme ressource, à connaître, s'approprier et partager.

Les droits culturels font aussi écho à d'autres démarches engagées de longue date dans le champ des musées, à la convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société pour la société du Conseil de l'Europe (2005) ou à la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel adoptée par l'UNESCO en 2003 et figurent explicitement dans la loi française (loi NoTRE).

À Rennes, la journée d'étude co-organisée par ICOM France et les Champs Libres-musée de Bretagne visera à donner des clés de lecture théorique de cette notion encore trop méconnue des professionnels, puis à engager l'échange sur les pratiques de chacun. De manière concrète, il s'agit aussi de relire ensemble notre code de déontologie par le prisme des droits culturels.

Cette thématique des droits culturels permet de questionner l'écosystème muséal, depuis le processus d'acquisition jusqu'à la gouvernance en passant par l'implication des publics.

Lors de notre journée du 8 février 2019, il sera question de « biens communs » appliqués aux contextes muséaux : cette approche est-elle partagée par l'ensemble de la communauté muséale ? Comment se constitue le patrimoine muséal ? Comment le diffuser, le valoriser ?

### Un enjeu de réflexion pour le territoire : l'adéquation du thème proposé avec les politiques culturelles métropolitaines et régionales

Le thème proposé entre également en résonance avec l'ambition de Rennes et de la Bretagne de décliner dans leurs propres politiques culturelles ce principe de droits culturels. L'enjeu pour la Ville de Rennes et la Métropole est d'accompagner une meilleure appréhension des droits culturels pour leur mise en oeuvre. Partenaires publics et acteurs du territoire ont la volonté de développer une gouvernance en phase avec les droits culturels.

Cette journée pourra ainsi nourrir le cycle de formation et de recherche-action développé par la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine, Rennes Métropole, la Ville de Rennes et le CNFPT avec la participation du réseau culture 21.

# Musées et droits culturels

**Vendredi 8 février 2019**

Les Champs Libres - Musée de Bretagne - ICOM France

- 9h** **Accueil des participants - Café de bienvenue**
- 9h30** **Introduction**  
**Corinne Poulain**, directrice des Champs Libres  
**Hervé Letort**, vice-président en charge de la culture et de la communication, Rennes Métropole
- 9h50** Présentation de la journée : **Céline Chanas**, directrice du musée de Bretagne et **Juliette Raoul-Duval**, présidente d'ICOM France
- 10h** **Le droit au patrimoine, une obligation commune**  
Parmi les droits culturels, le droit au patrimoine permet de tracer un ensemble de libertés et d'obligations que la Convention de Faro nous aide à déployer.  
Apports théoriques par **Patrice Meyer-Bisch**, philosophe, Président de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels, Coordinateur de la chaire Unesco pour les droits de l'Homme et la démocratie, Fribourg (Suisse) et **Gabi Dolff-Bonekämper**, historienne de l'art, ancienne conservatrice du mur de Berlin, titulaire de la chaire d'études de l'Institut de planification urbaine et régionale de l'Université technique de Berlin
- 11h30** **Les droits culturels dans les projets des musées**  
Retour d'expériences et controverses  
**Léna Boisard**, chargée de mission - recherche sur les droits culturels (doctorante CIFRE Région Bretagne)  
**Marie Pottecher**, Musée alsacien de Strasbourg  
**Mathilde Schneider**, Métropole Rouen Normandie (Musée des Antiquités et Museum d'histoire naturelle)  
**Simon Gauchet**, artiste, école parallèle imaginaire (Rennes)  
**Kelig-Yann Cotto**, Port-Musée Douarnenez
- 13h** **Cocktail déjeunatoire**
- 14h30** **Le rôle des institutions muséales dans l'émergence et la reconnaissance des droits culturels : théorie, pratique et perspectives**  
Intervention de **Isabelle Anatole-Gabriel**, cheffe de l'unité Europe et Amérique du Nord au Centre du Patrimoine mondial de l'Unesco
- 15h** **Diffusé dans 135 pays, traduit en 36 langues : le Code de déontologie de l'ICOM, culture commune des professionnels de musée**  
**Johannes Beltz**, membre d'ETHCOM, Directeur adjoint du musée Rietberg, Zürich
- 15h30** **Dialogue avec la salle**
- 16h - 17h30** **Explorations urbaines**  
Visite des expositions du musée de Bretagne et des Champs Libres

Les Champs Libres  
46 Boulevard Magenta  
CS 33 926  
35039 Rennes Cedex  
Tel: 02 23 40 66 61  
[www.leschampslibres.fr](http://www.leschampslibres.fr)

